



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2023

Date de la convocation : 24 février 2023

Nombre de délégués

- en exercice : 32 - présents : 26 votants : 29

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bonneuil, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Damien BARRÉ, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Laurence HABIB, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Guylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christelle RAOUI, Christophe SCHAUER, Jean-Louis TOUZEAU, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Philippe GOURLAY à Jacqueline LAROCHE, Brigitte PONCEAU à Stéphane CALARD, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

Absents / Excusés : Christine DEJOIE, Spike GROËN (représenté par Christophe SCHAUER), Corinne SOULAS, Gilles TOUZET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Claude CHANTEMARGUE.

Absents / Excusés : Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Daniel PATRIGEON.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023 ;
3. Délégation de fonction au 4^{ème} Vice-Président nouvellement élu ;
4. Indemnité de fonction au 4^{ème} Vice-Président nouvellement élu ;
5. Election d'un membre au sein du Bureau Communautaire ;
6. Modification des commissions thématiques intercommunautaires et représentations ;
7. Approbation des comptes de gestion 2022 des budgets : principal et annexes ;
8. Approbation des comptes administratifs 2022 des budgets : principal et annexes ;
9. Affectations des résultats des budgets : principal et annexes ;
10. Vote des taux de la taxe de séjour 2024 ;
11. Assujettissement à la TVA, construction de deux bâtiments artisanaux sur la ZAC La Bousinière de Saint-Benoît-du-Sault et création d'un service TVA « bâtiment Relais » à l'intérieur du budget annexe « locations commerciales » ;
12. Assujettissement à la TVA, projet de magasin automatique libre-service en centre bourg à Saint-Hilaire-Sur-Benaize et création d'un service TVA « magasin libre-service » à l'intérieur du budget annexe « locations commerciales » ;
13. Vote des subventions communautaires aux associations ;
14. Convention 2023 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées ;
15. Convention de partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation ;
16. Adhésion 2023 à Initiative Brenne ;
17. Questions et informations diverses.

Le Président accueille Damien BARRÉ (Maire) et Laurence HABIB (1^{ère} Adjointe), nouveaux élus de Saint-Benoît-du-Sault, délégués au Conseil Communautaire en remplacement de Christian BREC et Thierry BARBIER

1. Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE et Nathalie LAURENCIER.
Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2023

Alain NEVIÈRE fait remarquer qu'il faut également valider le PV du 29 novembre 2022, modifié page 6.
Voté à 27 voix pour et 2 abstentions.

3. Délégation de fonction au 4^{ème} Vice-Président nouvellement élu

Suite à la démission de Thierry BARBIER et à son remplacement par Nathalie LAURENCIER au poste de 4^{ème} Vice-Président le Président propose de déléguer à celle-ci la fonction de Présidente de la commission « Patrimoine, culture, sports et loisirs ».
Voté à l'unanimité.

4. Indemnité de fonction au 4^{ème} Vice-Président nouvellement élu

Considérant l'élection de Nathalie LAURENCIER aux fonctions de 4^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes, le Président propose de lui attribuer une indemnité de fonction équivalente à 16,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 664,21 € brut mensuel.
Voté à 28 voix pour et une abstention.

5. Election d'un membre au sein du Bureau Communautaire

Avant de procéder à l'élection, le Président précise les missions du Bureau, le rythme des réunions et le schéma décisionnaire entre Conseil Communautaire, Bureau et Communes.
Après avoir rappelé que le Bureau communautaire est composé du Président, de sept Vice-Présidents et d'un Membre il enregistre une unique candidature, celle de Guylène MAUSSIRE, Maire de Tilly.
Tous les conseillers ayant pris part au vote la candidate est déclarée élue à l'unanimité, elle accepte la fonction et est immédiatement installée.

6. Modification des commissions thématiques intercommunautaires et représentations

Suite aux démissions de Messieurs Thierry BARBIER et Christian BREC (Commune de Saint-Benoît-du-Sault), Jean IMBERT et Eric VAN RIET (Commune de Tilly), et aux installations de Madame Guylène MAUSSIRE et Monsieur Claude CHANTEMARGUE (Commune de Tilly), Monsieur Damien BARRÉ et Madame Laurence HABIB (Commune de Saint-Benoît-du-Sault) le Président propose de mettre à jour la composition des commissions communautaires et thématiques intercommunautaires et autres représentations communautaires.
Il rappelle que les commissions propres à la CDC sont composées chacune du Président de droit, d'un Vice-Président et de dix membres au maximum.

Après appel à candidature, les compositions évoluent de la façon suivante :

- Commission « Développement socio-économique » : sans changement.
- Commission « Gestion des ressources humaines » : candidature de Michèle BALLET.
- Commission « Voirie, éclairage public et travaux » : remplacement de Jean IMBERT par Claude CHANTEMARGUE.
- Commission « Tourisme et communication » : départ de Thierry BARBIER.
- Commission « Patrimoine, culture, sports et loisirs » : remplacement de Christian BREC et Jean IMBERT par Philippe GOURLAY, Claude CHANTEMARGUE, Damien BARRÉ et Hubert JOUOT.
- Commission « Transition écologique et ruralité » : départ de Eric VAN RIET.
- Commission « Action médico-sociale et logements » : candidature de Guylène MAUSSIRE.
- Commission « Aménagement de l'espace communautaire et du PLUi » : remplacement de Jean IMBERT et Eric VAN RIET par Guylène MAUSSIRE et Frédérique VRIGNAT.

- Commission du Contrat Local de Santé (CLS) : remplacement de Christian BREC et Thierry BARBIER par Jacqueline LAROCHE et Damien BARRÉ. Laurent LAROCHE étant membre de droit au titre du PNR Brenne.
- Comité de pilotage du PLUI : remplacement de Jean IMBERT par Guylène MAUSSIRE.
- Syndicat mixte du SCOT : en titulaire remplacement de Jean IMBERT par Claude CHANTEMARGUE, en suppléant remplacement de Eric VAN RIET par Paul JEANNEAU.
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Brenne, de la Creuse, de l'Anglin et de la Claise : suppléant : remplacement de Jean IMBERT par Damien BARRÉ.

Voté à l'unanimité.

7. Approbation des comptes de gestion 2022 des budgets : principal et annexes

Le Président confie au 1^{er} vice-président, Laurent LAROCHE, de mener les débats et présenter les documents comptables établis pour chacun des 3 budgets : Principal, budget Annexe « locations commerciales » et budget Annexe « Lotissement ZA de Chaillac ». Celui-ci tient à remercier chaleureusement tout le personnel, et en particulier Sophie, pour la préparation de cet important travail budgétaire.

Les comptes de gestion dressés par Mme la Trésorière sont soumis au vote.

Voté à l'unanimité.

8. Approbation des comptes administratifs 2022 des budgets : principal et annexes

Les documents remis aux délégués sont parcourus par Laurent LAROCHE, 1^{er} vice-président, qui commente plus particulièrement les points principaux de chaque chapitre qui enregistrent des écarts significatifs par rapport aux prévisions, tant pour le fonctionnement que l'investissement.

Pour le Budget Principal, il note ainsi au chapitre 74, recettes de fonctionnement, que l'augmentation de la DGD pour l'élaboration des documents d'urbanisme vient compenser les frais du PLUi. Au chapitre 77 les remplacements de contrats ont généré des économies très sensibles.

En investissement, au chapitre 21 les travaux de la maison « Margot » ne sont pas commencés. Au chapitre 23, il est noté que plusieurs projets non pas été lancé : travaux du pont de Saint-Hilaire-Sur-Benaize, programme 2022 de l'éclairage public, la construction d'une MSP à Saint-Benoît-du-Sault et d'un bâtiment communautaire pour le siège de la CdC.

La présentation commentée des comptes administratifs des 2 autres budgets n'amène pas de remarques ou questions en dehors du très faible taux de réalisation des dépenses d'investissement inscrites. Ils sont conformes aux comptes de gestion établis par la Trésorière.

Après la sortie du Président, Laurent LAROCHE 1^{er} vice-président, les soumet au vote.

Voté à l'unanimité.

9. Affectation des résultats des budgets : principal et annexes

Laurent LAROCHE repasse la main au Président de retour dans la salle pour proposer l'affectation des résultats de chacun des 2 premiers budgets, le 3^{ème} n'ayant rien à affecter.

Voté à l'unanimité.

10. Vote des taux de la taxe de séjour 2024

Même si la CDC n'accueille pas d'établissement de type « palace », elle doit quand même délibérer sur un tarif. Le Président propose de le fixer au tarif maximum de 4,60 € et de reconduire à l'identique pour l'ensemble des autres catégories d'hébergement les tarifs retenus pour 2023.

Voté à l'unanimité.

11. Assujettissement à la TVA, construction de deux bâtiments artisanaux sur la ZAC La Boussinière de Saint-Benoît-du-Sault et création d'un service TVA « bâtiment Relais » à l'intérieur du budget annexe « locations commerciales »

Cette opération étant de nature économique l'assujettissement à la TVA de l'ensemble des dépenses et recettes liées à la construction de deux bâtiments artisanaux permettra à la CDC de récupérer l'intégralité de la TVA.

Voté à l'unanimité.

12. Assujettissement à la TVA, projet de magasin automatique libre-service en centre bourg dà Saint-Hilaire-Sur-Benaize et création d'un service TVA « magasin libre-service » à l'intérieur du budget annexe « locations commerciales »

La démarche est similaire à celle prévue au point 11 ci-dessus et concerne l'ensemble des dépenses et recettes liées au projet de magasin automatique.

Voté à l'unanimité.

13. Vote des subventions communautaires aux associations

Nathalie LAURENCIER précise que les règlements des aides aux associations culturelles et sportives sont accessibles sur le site internet de la CDC. Chaque porteur de projet peut y trouver la nature des dépenses éligibles, les modalités de versement des fonds et le mécanisme de régularisation en cas d'écart significatif entre projet et réalisation. Le principe défendu est que la subvention est une aide et non un dû.

Les associations sportives ont à leur disposition des critères spécifiques pour aider les clubs en fonction du nombre de leurs licenciés à une fédération.

Mathieu MOREAUX rajoute qu'un événement jugé d'intérêt communautaire peut être aidé dès lors que son impact pour le territoire serait reconnu. Il suggère que soient directement traités en bureau les renouvellements annuels des conventions.

Les propositions émanant de la commission « Patrimoine, culture tourisme et loisirs » sont reprises intégralement par le Conseil Communautaire, tant pour le versement des soldes des subventions communautaires 2012, **voté à 26 voix pour et 3 abstentions**, que pour les accords de subvention pour l'année 2023, **voté à 27 voix pour et 2 abstentions**, et leur prise en charge par les fonds propres de la CDC.

14. Convention 2023 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées

Il s'agit de renouveler pour l'année 2023 la convention proposée à la CDC par le Comité départemental de randonnée pédestre pour une participation totale arrêtée à 2 183,07 €.

Alain NEVIÈRE explique que par rapport à l'année précédente la hausse du montant (+ 274,11 €) s'explique par une revalorisation de 3 % des coûts au kilomètre et par la prise en compte de la création du GR des chemins de la Guerre de Cent Ans (16 km sur le territoire de la CDC).

Voté à l'unanimité.

15. Convention de partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation

Par cette convention le Comité de l'Indre de Natation s'engage à assurer l'aménagement d'un espace aquatique ludique, puis d'en assurer la surveillance. En contrepartie la CDC s'engage à verser 16 000 € correspondant à la surveillance des plans d'eau de La Quintaine à Bélâbre et La Rochegaudon à Chaillac.

A Hubert JOUOT qui estime que ce soutien financier communautaire privilégie seulement 2 communes.

Alain NEVIÈRE répond qu'à partir de ces espaces de baignade très attractifs c'est tout le territoire qui profite d'une diffusion de la clientèle touristique.

Voté à l'unanimité.

16. Adhésion 2023 à Initiative Brenne

Elle concerne que les communes de la CDC incluses dans le PNR Brenne. En contrepartie d'une cotisation d'adhésion, 2 232 €, elles ouvrent à leurs créateurs, repreneurs, ou développeurs d'entreprises la possibilité de bénéficier de prêts d'honneur.

Voté à l'unanimité.

17. Questions et informations diverses

- ▶ Michèle BALLET pense que les communes qui ont souhaité reprendre à leur compte la voirie n'ont pas mesuré les contraintes liées à cette option : achat de logiciels, mobilisation d'une personne dédiée, savoir-faire pour suivre la progression des travaux en cours.

Mathieu MOREAUX estime qu'une réflexion devra s'engager sur l'évolution des charges transférées selon les critères de la CLECT, voire en faisant machine arrière de façon à ne pénaliser aucune des communes. Il regrette que seulement 4 communes ont informé la CDC des travaux de voirie qu'elles vont réaliser. Il va donc falloir relancer les communes pour qu'elles répondent par écrit de façon à cumuler les montants prévus commune par commune avec pour objectif d'arriver au moins au seuil mini du marché et en deçà du maxi estimé à 1,2 millions d'euros pour pouvoir enfin publier celui-ci.

Paul JEANNEAU repose la question : quel motif a décidé les communes à sortir de la voirie ?

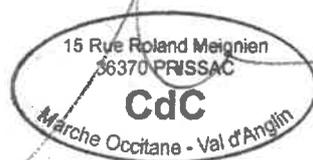
Mathieu MOREAUX rappelle que 2 communes, Beaulieu et Bonneuil, n'ont pas répondu et que dans plusieurs autres la réponse est venue du maire et non des Conseils.

Alain OVAN se dit étonné, alors que son Conseil souhaitait laisser la voirie dans les attributions communautaires que la question soit restée sans réponse, d'autant plus que le choix global communautaire s'est fait avec 1 seule voix d'écart.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45

**Prochain Conseil Communautaire à Chaillac en la salle du Domaine de la Touche
le mardi 28 mars 2023 à 18h30.**

Le Président, Mathieu MOREAUX



Les secrétaires de séance

